



Droits des parents pour les droits des enfants

Les droits de l'enfant comme ligne directrice et une nouvelle conception de la parentalité: Cette optique a déterminé, encore plus fortement que jamais, l'activité de lobbying et de sensibilisation, tout comme le travail de conseil de la FSFM. Comme au cours des années précédentes, ces activités ont constitué les points forts de notre travail en 2012.

Il s'agit des droits de l'enfant, pas des droits à l'enfant: C'est ce point de vue que la FSFM a défendu lors de la révision de l'autorité parentale, qui l'an passé a aussi requis un grand effort. Un travail assidu a porté ses fruits: La nouvelle loi précise avec exactitude que l'autorité parentale sert au bien de l'enfant. Elle contient des devoirs et des droits et concerne les deux parents si cela est compatible avec le bien de l'enfant. Les réglementations obligent les autorités compétentes à tenir compte dans chaque cas particulier de toutes les circonstances importantes pour le bien de l'enfant, et aussi de l'opinion de l'enfant. Elle offre ainsi le cadre nécessaire pour régler les droits des parents de telle façon qu'ils servent à la réalisation des droits de l'enfant – tout à fait dans le sens de la Convention relative aux droits de l'enfant, déterminante pour les dispositions légales qui concernent les enfants.

Monique Gerber, Présidente centrale

Notre vision: Être parent seul devient facile. Les enfants d'abord.

Rapport d'activité

Les **révisions de lois** sur l'autorité parentale et sur l'entretien de l'enfant ont, l'an dernier, à nouveau été parmi les points forts de la FSFM. La Fédération a participé à la table ronde organisée par la Conseillère fédérale Sommaruga sur la nouvelle réglementation du droit d'entretien et a été invitée par la Commission des affaires juridiques du Conseil national pour être entendue sur les modifications de l'autorité parentale.

Lorsque des parents – et c'est la majorité – peuvent prendre, d'un commun accord, des décisions correspondant aux besoins de leurs enfants, **l'autorité parentale conjointe** est sans aucun doute la meilleure solution pour le bien de l'enfant. Mais toutefois lorsque les enfants sont exposés à de profonds conflits parentaux, c'est **l'autorité parentale unique** qui est la plus adaptée. La recherche le démontre: Les enfants souffrent énormément de tels désaccords, et l'autorité parentale conjointe, qui requiert de nombreuses discussions, renforce encore plus les conflits. La FSFM s'est par conséquent engagée avec insistance auprès des parlementaires pour que les enfants ne soient pas exposés à de tels gros risques – et elle a été entendue: Dans les débats parlementaires, on a insisté sur le fait que la nouvelle loi oblige les parents à une bonne collaboration. Et on a également souligné que l'autorité parentale conjointe n'est pas adaptée à une minorité de parents qui ne parviennent pas, ou qu'avec le soutien des autorités, à trouver des solutions équitables pour les enfants. Cette constatation du législateur est décisive **pour que les nouvelles réglementations soient mises en pratique en tenant compte du bien de l'enfant.**

La révision du CCS sur l'autorité parentale, qui entrera en vigueur au plus tôt en 2014, introduit l'autorité parentale conjointe comme norme, à condition qu'elle soit compatible avec le bien de l'enfant. Ces réglementations sont différenciées et obligent les autorités à tenir compte dans chaque cas particulier des circonstances importantes pour le bien de l'enfant, et aussi de son avis. Ainsi l'objectif principal de la révision de loi est respecté, elle met l'enfant au centre.

Dans le contexte de la nouvelle réglementation de **l'entretien de l'enfant**, la FSFM s'est engagée en faveur d'une **protection efficace des enfants contre la pauvreté**. Les modifications de la loi proposées vont à la base dans la bonne direction. Mais le projet de loi n'améliore que partiellement la situation de l'enfant et de son parent seul, a écrit la Fédération dans sa prise de position dans le cadre de la procédure de consultation. Elle attend par conséquent que le projet de loi soit complété par **la répartition entre les deux parents du montant manquant en cas de carence, et l'introduction dans le droit fédéral d'un montant minimal d'entretien** équivalant à la rente d'orphelin AVS simple maximale,

due à chaque enfant en cas de séparation de ses parents. En outre, la FSFM attend que la Confédération exploite entièrement ses compétences pour veiller à ce que les **contributions alimentaires soient avancées par la communauté au moins à hauteur du montant minimal d'entretien.**

Dans le domaine du **Service spécialisé de conseil** de la FSFM, les demandes ont encore augmenté: En 2012, 795 heures de conseil et de coaching ont été requises pour répondre à 453 parents seuls – ce qui équivaut à bien 100 familles monoparentales et à 200 heures de plus en comparaison avec 2011. Environ un tiers des demandes à la FSFM avaient trait aux pensions alimentaires. D'autres points forts concernaient des questions sur la relation personnelle, à l'entrée dans la monoparentalité et aux échanges avec les autorités. **L'accent a été mis sur les droits de l'enfant et le devoir des parents de protéger ce droit.** Il a toujours été jugé utile et a ouvert la voie pour renforcer mères et pères dans la protection de l'enfant.

Dans 52 cas, la conseillère de la FSFM a fourni un soutien pour l'obtention d'**aides financières**. 19 familles monoparentales ont demandé des montants de formation, 33 se trouvaient dans des situations de détresse avérée. Sur 28 demandes à des institutions privées près de 25'000 francs ont été obtenus. Ce résultat encourageant, comme aussi le fait que dans beaucoup de cas il a été possible d'apporter de l'aide grâce au conseil et à la mise en contact avec des institutions appropriées, justifie l'engagement important requis par ce travail.

Dans le cadre du **contrat de prestations des organisations suisses de la famille avec la Confédération**, sous l'égide de Pro Familia Suisse, la FSFM a pris part à des projets dans les domaines du conseil aux parents, de la formation des parents, du travail avec les médias et de la diffusion du savoir (procédures de consultation, soutien au travail parlementaire). L'activité de conseil et de coaching de la FSFM est une partie de ce travail.

En commun avec les organisations partenaires de l'association EinElternforum, la FSFM a publié à nouveau trois numéros du journal **EinElternForum / Bulletin d'information pour familles monoparentales** sur les sujets suivants: «Séparation des enfants», «Être parent seul: Involontairement ou volontairement?» et «Monoparentalité réussie».

La collaboration avec les organisations européennes actives dans le réseau **ENoS** s'est poursuivie. A l'occasion de la rencontre dans le cadre du séminaire spécialisé européen «Kindergrundsicherung (Garantie de la sécurité de base pour les enfants)» à Vienne, la Présidente centrale de la FSFM **Monique Gerber** a été élue **Vice-présidente** d'ENoS.

Anna Hausherr, Secrétaire centrale

Bilan et compte d'exploitation 2012

Bilan au 31 décembre	2012 CHF	2011 CHF
Actifs		
Actifs circulants	138'760.66	169'367.82
Actifs immobilisés	2'002.00	8'217.00
Total Actifs	140'762.66	177'584.82
Passifs		
Créanciers / Passifs transitoires	29'737.10	63'899.15
Prêts	4'000.00	5'000.00
Réserve investissements+projets	9'526.60	13'128.75
Total capital étranger	45'443.70	84'207.90
Capital de l'organisation	93'376.92	91'175.92
Résultat annuel après attributions	1'942.04	2'201.00
Total capital de l'organisation	95'318.96	93'376.92
Total Passifs	140'762.66	177'584.82

Compte d'exploitation	2012 CHF	2011 CHF
Produits		
Cotisations des membres	14'906.00	16'463.50
Dons	459'974.53	453'878.60
Subvention fédérale Organisations des familles	130'000.00	126'750.00
Services et prestations propres, ventes de matériel, résultat financier	54'302.00	55'108.75
Total Produits	659'182.53	652'200.85
Charges		
Campagnes de collecte de dons	135'475.15	139'447.56
Charges de personnel y c. prest. sociales	354'370.00	309'384.10
Prestations propres bénévoles	50'000.00	50'000.00
Frais généraux et amortissements	122'106.34	138'039.44
Total Charges	661'951.49	636'871.10
Résultat annuel avant attributions	-2'107.96	15'329.75
Attributions/prélèvements investissements+projets	4'050.00	13'128.75
Résultat annuel après attributions/ prélèvements	1'942.04	2'201.00

Charges selon activités	2012	2011
Projets: Services	297'934.47	239'442.41
Projets: Recherche de fonds/RP	24'789.93	24'846.16
Projets: Administration	0.00	23'468.20
Projets: Gestion et développement de la Fédération	0.00	84'379.78
Projets: Prélèvements frais généraux et d'infrastructure	50'921.34	56'098.49
Total Projets	373'645.74	428'235.04
Recherche de fonds	135'475.15	139'447.56
Gestion et développement de la Fédération	102'830.60	19'188.50
Prestations propres bénévoles	50'000.00	50'000.00
Total	661'951.49	636'871.10

Nos services 2012: Publications, site internet ; coaching, conseil et formation pour familles monoparentales ; community building - coordination à l'interne ; public affairs - lobbying, relations publiques et travail avec les médias ; contrat de prestations des organisations des familles : conseil, autres projets.

Projets: Charges de personnel y.c. prestations sociales, frais généraux et infrastructure. **Gestion et développement de la Fédération:** Charges de personnel y.c. prestations sociales, frais généraux, infrastructure et amortissements, assemblée des délégué-e-s.

	Dons et attributions à nos fonds		Montants à charge de nos fonds	
	2012 CHF	2011 CHF	2012 CHF	2011 CHF
Fonds d'aide	26'526.90	17'000.85	-26'526.90	-20'055.00
Fonds de projets	0.00	0.00	0.00	-13'235.95

Fonds d'aide : Fonds d'aide pour bourses pour enfants de familles monoparentales et parents seuls et d'aide en cas de détresse; fonds Laura B. – aide à des familles monoparentales avec enfants malades.

Fonds de projets : Conseil spécialisé Efafon.

Rapport de révision:

Les comptes annuels ont été révisés le 22 février 2012 par la BRT AG à Burgdorf, selon les prescriptions légales et les standards de la ZEWO, et attestés conformes. Les comptes annuels correspondent aux normes relatives à la présentation des comptes en vigueur (Swiss GAAP RPC).

Les comptes et le rapport de révision complets avec annexe, ainsi que le rapport annuel, présentés à l'Assemblée des délégué-e-s du 21 avril 2012 peuvent être obtenus auprès du Secrétariat central de la FSFM: info@svamv.ch ou au No de téléphone 031 351 77 71.

Désirez-vous en savoir plus?

www.famillemonoparentale.ch

informations pour et sur les familles monoparentales

www.vision4you.ch

pour les parents seuls et spécialistes en orientation professionnelle.

Publications de la FSFM

- Parents seuls avec la sécurité de l'emploi
- Un bébé hors mariage – Informations juridiques
- Vos enfants ne reçoivent pas leurs pensions alimentaires – que faire?
- Contrats-type

Qui sommes-nous, que faisons-nous

Elever seul ses enfants devient facile. Les enfants d'abord: La Fédération suisse des familles monoparentales FSFM s'engage depuis 1984 pour l'amélioration de la situation des familles monoparentales, aujourd'hui au nombre de 183'000 en Suisse. Elle offre sur www.famillemonoparentale.ch des informations sur les thèmes importants concernant les familles monoparentales. Son offre de conseil, son site internet www.vision4you.ch et les **publications de la FSFM** apportent de l'aide à la prise d'autonomie.

La FSFM est en tant qu'organisation de la famille membre de l'organisation faîtière **Pro Familia Suisse** (www.profamilia.ch).

C'est avec plaisir que nous vous informons personnellement: info@svamv.ch ou tél. 031 351 77 71

**Pour pouvoir aider, nous avons besoin de votre aide.
Pour vos dons: CCP 90-16461-6, 3006 Berne.
Un cordial merci!**

Nos très sincères remerciements s'adressent à:

- la Confédération/Office fédéral des assurances sociales pour l'importante subvention ainsi qu'aux associations suisses des familles et parents, Pro Familia Suisse PFS et, sous son égide, la Fédération suisse pour la formation des parents, la Fédération suisse d'école des parents (Schule & Elternhaus S+E), la Fédération spécialisée suisse de conseil aux mères et pères (Fachverband Mütter- und Väterberatung) et l'Association suisse des organisations de parents (Schweiz. Vereinigung der Elternorganisationen SVEO), qui collaborent avec nous dans le cadre du Contrat de prestations lié à la subvention fédérale ;
- à l'Association EinElternForum et à ses membres actifs Caritas, les Eglises réformées de Berne-Jura-Soleure, domaine de la diaconie sociale et à l'Association frabina, toutes à Berne, avec lesquelles nous publions le journal EinElternForum / Bulletin d'information pour familles monoparentales et réalisons le week-end de séminaire pour familles monoparentales ;
- aux institutions qui nous ont soutenus en 2012 par des montants généreux en faveur de familles monoparentales en situation de détresse et par des bourses pour enfants et parents ;
- à tous nos fidèles donateurs et donatrices, nos membres engagés et les nombreuses personnes et organisations qui soutiennent la cause des familles monoparentales.

Perspectives

Des solutions équitables pour les enfants dans la pratique

La FSFM s'engage, maintenant encore, pour une législation qui offre aux parents des lignes directrices leur permettant de mettre leurs enfants au centre de leurs préoccupations. Cet alignement sur l'enfant aide les mères et les pères à prendre conscience de leurs tâches et responsabilités et d'agir en conséquence – afin que leurs enfants puissent grandir à l'abri et dans la sécurité. **La révision du droit d'entretien est tout particulièrement importante. Car la pauvreté pèse au plus lourd sur les enfants et réduit massivement leurs chances d'avenir. Les enfants de familles monoparentales sont les plus touchés.**

La transposition des prescriptions légales dans le quotidien de l'enfant est également essentielle. Toujours plus de mères et de pères de foyers séparés prendront des décisions communes pour leurs enfants. Comment au mieux y faire participer les enfants? Comment éviter que l'autorité parentale conjointe impose aux parents seuls déjà si chargés de nouveaux fardeaux, dont les enfants aussi souffrent? **La FSFM met par exemple à disposition des contrats-type pour que l'introduction de l'autorité parentale conjointe comme norme permette un quotidien familial équitable pour les enfants. Et elle soutient encore et toujours les familles monoparentales par un service de conseil des plus nécessaire, orienté sur les solutions. Nous sommes reconnaissant-e-s à tous ceux et celles qui s'engagent avec nous. Merci!**



Monique Gerber
Présidente centrale FSFM



Anna Hausherr
Secrétaire centrale FSFM